Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_019-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 février 2026

L'an 2026, le jeudi 5 février à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 30 janvier, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, Michel LINCY, Jean-Charles LOHE, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs : Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, David GUILLOUX à Laurent JACQUES, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Hervé LE FLOC'H à Christophe BOURLES, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***26***
Votants :	***34***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Carole LE YAOUANQ

2026_019

Gestion des déchets – Rénovation extension de la déchèterie du Faouët – Avenant N°2 au marché de maîtrise d'oeuvre

Compte tenu des évolutions de programme du fait de contraintes de terrain ou de demandes du maître d'ouvrage, les études AVP réalisées amènent à intégrer :

- la réalisation d'un bassin enterré nécessitant des études techniques VRD plus complexes que la réalisation d'un bassin aérien ;
- une extension d'auvent sous forme de préau de 45 m² en arrière des locaux projetés ;
- la réalisation de la partie verticale des garde-corps en béton banché par élévation de 70 cm des murs de quais.

Le détail des modifications est joint en annexe au projet d'avenant dans les fiches modificatives n°2 et n°3 approuvées par le maître d'ouvrage lors du COPIL/bureau communautaire du 18 décembre 2025.

Ces modifications font l'objet d'honoraires complémentaires à verser au maître d'œuvre.

Rémunération du maître d'oeuvre	€ H.T.	€ TTC
Montant initial	110 550	132 660

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_019-DE

Montant suite à avenant n°1	115 875	139 050
Montant suite au présent avenant n° 2	127 555	153 066

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres du 15 janvier 2026 et de conclure un avenant n°2 au marché de maitrise d'œuvre pour la rénovation / extension de la déchèterie du Faouët (tranche ferme) ;
- d'autoriser la présidente à signer les fiches modificatives de programme n°2 et n°3, l'avenant n°2 correspondant, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier avec l'entreprise SETEC, mandataire.

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL
Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.02.11 08:49:38 +01'00'